

Afrique du Sud – Fiche sur les droits de la personne¹

L'Afrique du Sud, dont le nom officiel est République d'Afrique du Sud, est l'État souverain situé à l'extrême sud de l'Afrique. Le pays est bordé au sud par 2 798 kilomètres de côtes qui s'étendent le long de l'océan Atlantique et de l'océan Indien. L'Afrique du Sud est une société multiethnique englobant une grande variété de cultures, langages et religions. Les Sud-africains ont connu un combat difficile pour renverser le régime raciste de l'apartheid en 1994, et travaillent encore aujourd'hui à garantir l'égalité politique, économique et sociale pour tous.²

Langue officielle: Anglais, Afrikaans, Zoulou, Xhosa, Sesotho, Setswana, Sotho du Nord, Tshivenda, Xitsonga, Swazi, Ndebelé

Groupes ethniques: 79.2% Noirs Africains; 8.9% Métis; 8.9% Blancs; 2.5% Indiens/Asiatiques; 0.5% Autres

Gouvernement: République constitutionnelle parlementaire unitaire

- Président: Jacob Zuma
- Vice-président: Cyril Ramaphosa

Peine de mort: Abolitionniste pour tous les crimes

Population: 52.98 millions

Espérance de vie moyenne: 62.9 ans

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans : 41 pour 1000

Taux d'alphabétisation des adultes: 92.9 %



Section 1: Respect de l'intégrité de la personne

L'ensemble de droits de la personne le plus fondamental concerne le respect de l'intégrité de chaque individu. Il garantit le droit à la vie et celui de ne pas subir de torture. Il interdit également la détention arbitraire et les disparitions, et garantit le droit à un procès juste et équitable.

Droit de ne pas être arbitrairement ou illégalement privé de la vie



Largement bafoué³

On rapporte que des assassinats arbitraires ou illégaux ont été perpétrés par le gouvernement et ses agents. Les abus de force des policiers, qui incluent la torture, sont souvent mortels.

Droit d'être protégé contre les disparitions



Respecté⁴

On ne fait état d'aucune disparition et d'aucun enlèvement à des fins politiques.

Droit de ne pas subir de torture et d'autres peines ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants



Largement bafoué⁵

Même si la constitution interdit de telles pratiques, il arrive souvent que les policiers torturent, battent, violent et abusent des suspects. Amnistie internationale a confirmé des cas de torture.

Droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement



Largement bafoué⁶

Les lois interdisent les arrestations arbitraires. Néanmoins, dans la pratique, les forces de l'ordre détiennent arbitrairement de nombreuses personnes. Les travailleurs étrangers, les demandeurs d'asile ainsi que les réfugiés sont souvent les cibles de ces arrestations.

Droit à un procès public et équitable



Partiellement respecté⁷

La constitution prévoit un système judiciaire indépendant que le gouvernement respecte généralement. Cependant, le système judiciaire est sous-financé et il y a eu des allégations de corruption. De plus, seulement 10% des crimes entraînent des condamnations.

Droit d'être à l'abri de toute immixtion arbitraire dans la vie privée, la famille, le domicile ou la correspondance



Largement bafoué⁸

Malgré le fait que de telles actions soient interdites par la loi, de nombreux mandats de perquisition sont émis sans preuves suffisantes. Durant ses fouilles, les policiers abusent souvent des citoyens. L'interception de communications électroniques sans mandat est parfaitement légale.

Section 2: Respect des libertés civiles

Les libertés civiles sont internationalement reconnues comme étant un des fondements des droits de la personne. Elles comprennent les libertés d'expression, de réunion, d'association, d'éducation et de religion. Ce sont des droits inaliénables qu'un gouvernement ne peut violer et doit garantir pour tous, y compris pour les femmes et les groupes minoritaires.

Liberté d'expression et de presse (*Reporters sans frontières, Classement mondial de la liberté de la presse*)⁹



Score: 21.92, Rang: 39 / 179 – généralement libre, diversifiée et indépendante¹⁰

La constitution sud-africaine protège ses médias très variés. Néanmoins, des lois anti-terroristes et des lois archaïques datant de l'apartheid limitent les reportages sur les institutions réputées relever de « l'intérêt national ». Les autorités ont eu des réactions hostiles aux articles relatifs à l'ANC.

Droit d'être à l'abri de toute censure académique



Partiellement respecté¹¹

La constitution protège la liberté d'expression. Néanmoins, le Film and Publication Board passe en revue tous matériel graphique ou écrit publié ou importé dans le pays. Le comité a le droit de modifier ou d'interdire ce qu'il veut.

Liberté de réunion et d'association pacifique



Largement bafoué¹²

Les policiers violent la constitution en arrêtant violemment des centaines de manifestants chaque année, arrestations qui entraînent souvent des morts et des blessés. Ils utilisent des balles en caoutchouc, des bâtons ainsi que des canons à eau pour contrôler les manifestants.

Liberté de religion



Respecté¹³

La constitution assure la liberté de culte, de croyance et d'opinions, incluant le droit de pratiquer sa propre religion et de former, rejoindre et maintenir une association religieuse. Les cas de discrimination à l'encontre de personnes religieuses peuvent être portés devant la Cour Constitutionnelle.

Protection des réfugiés et des apatrides



Largement bafoué¹⁴

Il existe des systèmes juridiques mis en place pour octroyer les statuts d'asile et de réfugié. Néanmoins, on rapporte beaucoup d'incidents impliquant des violences à l'égard des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Souvent, les descentes de police ciblent les quartiers à forte population d'immigrants.

Protection globale des libertés civiles (*Classement des libertés civiles de Freedom House*)^{15 16}



2/ 7 – Libre¹⁷

La liberté d'expression et la liberté de presse sont protégées par la constitution et sont généralement respectées en pratique. L'Afrique du Sud a divers média et groupes civiques indépendants qui critiquent souvent le gouvernement. Cependant, les préoccupations au sujet de la liberté de presse ont augmenté ces dernières années.

Section 3: Respect des droits politiques

Les droits politiques garantissent à tous les membres d'une société la capacité d'influer sur le processus politique. L'évaluation des droits politiques comprend un examen du processus électoral et de la sélection des représentants, l'émancipation politique du grand public, la tolérance de la dissidence, la reddition de comptes par le gouvernement, etc.

Protection globale des droits politiques (*Classement des libertés politiques de Freedom House*)¹⁸



2 / 7 – Libre¹⁹

L'Afrique du Sud organise des élections nationales qui sont déclarées comme étant justes et libres par de nombreux observateurs internationaux. Malgré le succès de ces institutions électorales démocratiques, l'indice de perception de la corruption demeure inadéquat.

Section 4 : Corruption et manque de transparence du gouvernement

Les droits civils, économiques et sociaux de la population d'un pays sont souvent tributaires du degré de transparence et de l'absence de corruption. Il existe différentes mesures internationales de la transparence et de la corruption, notamment la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption, le classement Bribe Payers Index et le classement Open Budget Index.

Transparence et protection contre la corruption (*Indice de perception de la corruption de Transparency International*)²⁰



Score: 44%, Rang: 61 / 175 – Some corruption²¹

Alors que les lois prévoient des sanctions pénales en cas de conviction pour corruption, les fonctionnaires se livrent souvent à des pratiques de corruption en toute impunité.

Section 5 : Réponse du gouvernement aux critiques

Cette section traite spécifiquement de la réponse des chefs d'État aux critiques de la société civile ou aux rapports internationaux sur les droits de la personne.

Attitude du gouvernement face aux enquêtes indépendantes sur les violations présumées des droits de la personne



Respecté²²

De nombreuses organisations nationales et internationales de défense des droits de la personne opèrent sans restriction gouvernementale. Les fonctionnaires sont assez coopératifs et sensibles à leurs rapports.

Section 6 : Discrimination et abus au sein de la société

Les pratiques discriminatoires d'ordre juridique et social liées au sexe, à la race, aux croyances ou à l'orientation sexuelle constituent des violations des droits de la personne. Les États possédant une solide tradition en matière de libertés civiles devraient avoir un système juridique équitable qui assure la primauté du droit, permet la libre activité économique et garantit l'égalité des chances pour tous.

Droits des femmes (*Global Gender Gap Report du Forum économique mondial*)²³



Score: 75.9%, Rang: 17 / 142 – Somewhat unequal²⁴

Les femmes en Afrique du Sud font encore face à la discrimination malgré l'égalité juridique dans la famille, le travail, la propriété, l'héritage, la nationalité, le divorce et la garde des enfants. Le VIH reste un problème important en Afrique du sud, les jeunes femmes étant les plus à risques aux nouvelles infections par le VIH.

Droits des enfants (*KidsRights Overall Score*)²⁵



Score: 68.1%, Rang: 109 / 165 – Somewhat protected²⁶

Même si la loi prévoit la citoyenneté par la naissance, de nombreuses naissances ne sont pas documentées. L'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Malheureusement, la maltraitance des enfants ainsi que les mariages précoces et forcés sont courants.

Droits des personnes handicapées



Partiellement respecté²⁷

La loi interdit toutes discriminations basées sur des handicaps physiques, sensoriels, intellectuels ou mentaux. Néanmoins les lois assurant l'accès des bâtiments aux personnes handicapées sont rarement appliquées. De plus, de nombreux enfants handicapés ne vont pas à l'école à cause des

frais additionnels requis par leur condition.

Droits des minorités nationales, raciales ou ethniques (p. ex. discrimination, islamophobie, antisémitisme, etc.)

Largement bafoué²⁸

La loi exige des employeurs qu'ils embauchent des personnes de toutes les ethnicités. Néanmoins, les noirs demeurent sous représentés pour les postes de cadres et cadres dirigeants. On reporte également des attaques xénophobes à l'encontre des migrants étrangers et des attaques antisémites à l'encontre des juifs.

Droit d'être à l'abri des abus et de la discrimination fondés sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

Respecté^{29 30}

Les relations et le mariage entre personnes de même sexe ainsi que l'adoption par les couples homosexuels sont légaux en Afrique du Sud. La constitution interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Section 7: Droits des travailleurs

Les droits des travailleurs forment un ensemble de droits légaux relatifs aux relations de travail entre employés et employeurs. Ils concernent fondamentalement la capacité de négocier la rémunération, les avantages sociaux, les conditions d'emploi et la sécurité au travail. Ces droits découlent souvent du droit de se syndiquer et de l'accès à la négociation collective.

Droit à la liberté d'association et à la négociation collective

Partiellement respecté³¹

La loi permet à pratiquement tous les travailleurs de former et rejoindre des syndicats, et de faire la grève, à l'exception des services essentiels. Néanmoins, il y a plusieurs allégations de corruption gouvernementale et des disputes et rivalités éclatent souvent entre les syndicats.

Droit de ne pas être contraint au travail forcé ou obligatoire

Largement bafoué³²

Il existe des lois pour interdire le travail forcé ou obligatoire, mais ces lois ne sont pas souvent appliquées. On reporte de nombreux cas de servitude domestique, de travail forcé des migrants et de travail des enfants dans le domaine de l'agriculture.

Droit des enfants de ne pas être contraints au travail forcé et âge légal minimum d'emploi

Partiellement respecté³³

Les lois interdisent le travail des enfants de moins de 15 ans. Il existe également des lois qui limitent les heures des étudiants et empêchent les enfants d'exercer des fonctions dangereuses. Néanmoins, l'application de ses lois dans le secteur informel et agricole est inconsistante.

Droit à des conditions de travail acceptables

Partiellement respecté³⁴

Il n'existe pas de salaire minimum pour les travailleurs en Afrique du Sud. Les normes professionnelles de santé et de sécurité, même si elles sont garanties par la loi, sont inadéquatement contrôlées.

Droit à l'emploi

24.88% - Chômage extrême³⁵

Le taux de chômage en Afrique du Sud demeure un sérieux et constant problème qui entrave la santé et l'économie du pays.

¹ Cette évaluation est fondée sur un modèle hybride des droits et libertés de la personne qui se base à la fois sur des principes juridiques et sur des classifications intuitives. La Fondation CJPME a tenté d'intégrer le plus de sources et d'indicateurs indépendants possibles dans son analyse sommaire. Dans bien des cas, elle a tiré les données qualitatives relatives au respect d'un droit spécifique dans un pays des publications de Human Rights Watch (HRW) et des rapports sur les pays établis

par le département d'État américain. HRW publie un rapport mondial qui évalue le niveau de respect des droits de la personne dans chaque pays selon une méthodologie reposant sur une couverture locale et des entrevues sur le terrain combinées avec des recherches et des analyses. Le département d'État américain maintient une publication à jour sur la situation des droits de la personne à l'échelle internationale. Son système de recherche et d'examen s'appuie sur les travaux de ses fonctionnaires ainsi que sur ceux des organismes de la société civile locale et des organisations internationales des droits de la personne.

² Les informations connues sur le pays sont puisées sur Internet, notamment dans Google, et dans les documents d'Amnistie Internationale. En ce qui concerne la peine de mort, voir le rapport d'Amnistie Internationale « *Condamnations à mort et exécutions en 2013* », publié le 24 mars 2014. Consulté le 15 mai 2015.

³ "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." Département d'État américain. Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>.

⁴ *Ibid.* Département d'État américain. Une « disparition » étant permanente, on la différencie d'une simple détention arbitraire dans le cadre de la présente analyse.

⁵ *Ibid.* Département d'État américain.

⁶ *Ibid.* Département d'État américain.

⁷ *Ibid.* Département d'État américain.

⁸ *Ibid.* Département d'État américain.

⁹ Le classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières évalue le niveau de la liberté d'information dans 179 pays établi au moyen de sondages auprès des ONG locales et des organisations de la société civile œuvrant pour la défense de la liberté d'expression à travers le monde. Le classement est aussi établi par des correspondants locaux et au moyen de suivis sur les infractions à la liberté de presse partout où elles ont lieu. La méthodologie comporte six indicateurs : 1) le pluralisme des médias, 2) l'indépendance des médias, 3) l'environnement médiatique et l'autocensure, 4) l'encadrement légal des médias, 5) la transparence des médias, 6) l'infrastructure des médias. Le score obtenu à partir de ces six indicateurs est combiné avec une note du niveau de violence contre les journalistes dans le pays pour donner un score global. La Fondation CJPME classe l'indice de liberté de la presse comme suit : 0 à 14,99 (25 pays), généralement libre, diversifiée et indépendante; 15 à 24,99 (29 pays), en grande partie libre, diversifiée et indépendante; 25 à 29,99 (32 pays), partiellement libre, diversifiée et indépendante; 30 à 39,99 (49 pays), partiellement contrôlée, limitée ou intimidée; 40 et plus (42 pays), hautement contrôlée, limitée ou intimidée.

¹⁰ « Classement mondial de la liberté de presse ». Reporters sans frontières : pour la liberté de l'information. Consulté le 15 juin 2016. <https://rsf.org/en/south-africa>.

¹¹ "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." Département d'État américain. Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>

¹² *Ibid.* Département d'État américain.

¹³ "South Africa 2014 International Religious Freedom Report." [Département d'État américain](#). Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/238474.pdf>

¹⁴ "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." [Département d'État américain](#). Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>

¹⁵ *Freedom House* est une ONG américaine reconnue à l'échelle internationale qui documente et mesure la qualité des pratiques démocratiques dans un pays donné, en matière de droits civils et de droits politiques L'échelle de classification de *Freedom House* est la suivante : de 1 à 2,5 (libre), de 3 à 5,5 (partiellement libre), 6 ou 7 (non libre).

¹⁶ Le classement des libertés civiles de *Freedom House* mesure, entre autres, a) la liberté d'expression et de croyance, b) le droit d'association et d'organisation, c) la primauté du droit et d) l'autonomie personnelle et les droits individuels. *Freedom House* classe les pays de 1 à 2,5 (libre), de 3 à 5,5 (partiellement libre), 6 ou 7 (non libre). Consulté le 9 décembre 2014. <https://www.freedomhouse.org/report/freedom-world-2014/methodology#.VldwWzHF98F>

¹⁷ "South Africa." Freedom in the World 2016: South Africa. Consulté le 15 juin 2016. <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2016>.

¹⁸ Voir la note sur l'organisation *Freedom House* ci-dessus. L'évaluation des droits politiques de *Freedom House* tient compte : a) du processus électoral, b) du pluralisme et de la participation politique et c) du fonctionnement du gouvernement. Consulté le 15 juin 2016. <https://www.freedomhouse.org/report/freedom-world-2014/methodology#.VldwWzHF98F>.

¹⁹ "South Africa." Freedom in the World 2016: South Africa. Consulté le 15 juin 2016. <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/south-africa>.

²⁰ Transparency International (TI) publie annuellement un « Indice de perception de la corruption » basé sur des recherches et des sondages indépendants. Les principales catégories de corruption sont ventilées dans l'indice afin de fournir des précisions sur les thématiques, par exemple la perception de la corruption, la lutte contre la corruption ou l'opacité financière. Les pays sont notés sur 100; plus le score est élevé, moins la société est corrompue. La Fondation CJPME a classé les pays comme suit : de 80 à 100 (11 pays) corruption très limitée; de 60 à 79 (27 pays) corruption limitée; de 40 à 59 (41 pays) quelque peu corrompu; de 20 à 39 (80 pays) hautement corrompu; de 0 à 10 (15 pays) extrêmement corrompu.

²¹ "South Africa." Corruption by Country. Consulté le 21 juin 2016. http://www.transparency.org/country#ZAF_DataResearch_SurveysIndices.

²² "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." [Département d'État américain](#). Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>

²³ Cette mesure est basée sur le *Global Gender Gap Index* du Forum économique mondial, où 0,00 désigne l'inégalité entre les sexes et 1,00 l'égalité totale entre les sexes. Cet indice se penche sur quatre sous-domaines : participation et perspectives économiques; niveau de scolarité; santé et espérance de vie; émancipation politique. Un score en pourcentage est attribué à chaque pays; plus le pourcentage est élevé, plus le pays se rapproche de la parité. La Fondation CJPME a classé les pourcentages comme suit : de 80 à 100% (5 pays) : presque égalitaire; 70-79% (60 pays) : quelque peu inégalitaire; 0-69% (77 pays) : fortement inégalitaire.

²⁴ "South Africa." World Economic Forum. Consulté le 15 juin 2016. <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2015/economies/#economy=ZAF>.

²⁵ Cette mesure est basée sur le *Global Gender Gap Index* du Forum économique mondial, où 0,00 désigne l'inégalité entre les sexes et 1,00 l'égalité totale entre les sexes. Cet indice se penche sur quatre sous-domaines : participation et perspectives économiques; niveau de scolarité; santé et espérance de vie; émancipation politique. Un score en pourcentage est attribué à chaque pays; plus le pourcentage est élevé, plus le pays se rapproche de la parité. La Fondation CJPME a classé les pourcentages comme suit : de 80 à 100% (5 pays) : presque égalitaire; 70-79% (60 pays) : quelque peu inégalitaire; 0-69% (77 pays) : fortement inégalitaire.

²⁶ "The KidsRights Index: Overall Score." The KidsRights Index. Consulté le 15 juin 2016. <http://www.kidsrightsindex.org/Index/Overallscore.aspx>

²⁷ "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." [Département d'État américain](#). Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>

²⁸ *Ibid.* [Département d'État américain](#).

²⁹ "ILGA World Map." International Lesbian Gay and Intersex Association. Consulté le 25 juin 2016. <http://ilga.org/>. Voir aussi *Ibid.* [Département d'État américain](#).

³⁰ L'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués (ILGA) a été créée en 1978 avec pour principe fondateur la dénonciation de l'homophobie étatique, partout où elle existe. ILGA publie chaque année une carte accompagnée d'un rapport sur le harcèlement sexuel qui traite des actes légaux et illégaux de discrimination appuyée par l'État.

³¹ "Country Reports on Human Rights Practices for 2015 South Africa." [Département d'État américain](#). Consulté le 15 juin 2016.

<http://www.state.gov/documents/organization/252941.pdf>

³² Ibid. [Département d’État américain](#).

³³ Ibid. [Département d’État américain](#).

³⁴ Ibid. [Département d’État américain](#). Voir également une comparaison très bien réalisée des salaires, des revenus et des heures de travail hebdomadaire selon les pays sur http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_minimum_wages_by_country

³⁵ "Global Employment Trends." Organisation internationale du Travail. Consulté le 21 juin 2016. http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/2014/WCMS_233936/lang--en/index.htm.